

# Délégation CFTC-SLJ reçue à la DAP

Lille le 28/02/2024

*La vie à défendre*

Syndicat  
CFTC  
du  
Ministère  
de la  
Justice

Libre  
indépendant  
et  
constructif

<http://www.cftc-slj.fr>  
[secretariat@cftc-slj.fr](mailto:secretariat@cftc-slj.fr)

06.61.18.34.80  
06.99.34.31.77



Mardi 27 février, une délégation CFTC-slj a été reçue à la DAP par le sous directeur des ressources humaines et son adjoint.

Concernant l'application de la réforme statutaire, afin d'apporter les éclaircissements encore nécessaires voici les réponses du SDRH aux questions qui nous ont été remontées du terrain :

- **Quand les droits d'options avec simulation des carrières en A ou B seront transmises aux Officiers ?**

*DAP SDRH : Le traitement au niveau de la centrale est finalisé depuis vendredi 23, et donc chaque agent recevra prochainement un courrier personnalisé avec la simulation détaillée entre le fait de rester en B ou de basculer en A. Ils auront jusqu'à la fin d'année pour faire leur choix, à défaut ils resteront en catégorie B. Le SDRH souligne l'importance de répondre rapidement afin de régulariser les situations*

- **Si l'officier choisi de basculer en catégorie A, quelle sera la durée de traitement de sa demande ?**

*DAP SDRH : L'administration pourra traiter la réponse de l'agent et ainsi créer son nouvel arrêté. Cela se fera au fil de l'eau des réponses.*

- **L'administration a-t-elle fait une cartographie des postes de brigadier chef filière expertise ?**

*DAP SDRH : Des exemples ont été donnés dans les différentes communications, comme surveillant acteur, PREJ, ELSP, Formateur, moniteur de sport... En fait on peut considérer que se sera tous ceux qui ne sont pas dans la filière encadrement. Mais il n'y aura pas de cartographie.*

- **Passage au grade de brigadier chef, quel genre de RAEP ? Nous espérons une attention particulière également pour les faisant fonction depuis plusieurs années et qui donnent entière satisfaction.**

*DAP SDRH : Le passage par RAEP est une obligation fonction publique et nous devons répondre à cette exigence. Nous travaillons encore sur ce RAEP pour trouver une formule équilibrée entre répondre aux critères de la fonction publique mais aussi et surtout tendre sur un mode simplifié. Dans la réforme le contingent de recrutement sera important et étalé jusqu'en 2027. Les faisant fonction auront loisir d'exposer leur parcours pendant l'entretien RAEP..*

Autres sujets que notre organisation a souhaité alerter la DAP :

- **Mayotte Majicavo : Contexte social sur l'île tendu et dangereux pour les personnels avec une insécurité grandissante. Manque d'effectif. Les agents bloqués qui ne peuvent traverser l'île pour rejoindre leur poste.**

*DAP SDRH : La DAP suit attentivement les évènements. Les ERIS sont sur place pour renforcer la structure. Pour les agents n'ayant pu rejoindre leur poste, c'est une situation exceptionnelle qui demande une réponse exceptionnelle, nous ne demanderons pas aux agents de récupérer les heures non faites. Nous travaillons sur une autre stratégie de déplacement des agents mais cela demande du temps car nous faisons appelle à des structures privées.*

- **Cartographie des administratifs dans les SPIP**

*DAP SDRH : Nous travaillons encore dessus, comme sur d'autres cartographies pour certains secteurs. C'est pour cette raison que cela n'a pas encore été diffusé.*

- **Situation sur le CD Villenauxe-la-Grande, manque d'effectif, service mode dégradé, 8 surveillants au lieu de 10 pour faire les nuits.**

*DAP SDRH : Sur la région grand EST le problème d'effectif est en dessous de la moyenne nationale, mais effectivement le CD Villenauxe-la-Grande fait exception. Il fait partie des établissements que nous avons noté avec d'autres au niveau de la DAP.*

Des situations individuelles ont pu également être évoquées. La CFTC-SLJ remercie le SDRH et son adjoint pour cet échange et le temps qui nous a été accordé.

**Notre organisation syndicale reste à l'écoute de l'ensemble des agents tout corps et grades confondus.**

*Contact : [secretariat@cftc-slj.fr](mailto:secretariat@cftc-slj.fr)*